



BONS
Légumes

community food centres
CANADA good food is just the beginning

LIGNES DIRECTRICES POUR LES SUBVENTIONS DESTINÉES AUX PARTENAIRES BONS LÉGUMES

INTRODUCTION ET RÉSULTATS OBTENUS JUSQU'À PRÉSENT

Nous sommes heureux d'annoncer l'ouverture de la deuxième ronde de subventions destinées aux partenaires Bons légumes. Offert par Centres communautaires d'alimentation du Canada (CCAC), le programme de subventions pour les partenaires Bons légumes a été mis sur pied grâce au soutien de l'Agence de la santé publique du Canada, du Centre d'action de Maple Leaf pour la sécurité alimentaire, et de la Fondation de la famille Arrell.

Ce programme de subventions est offert dans le cadre du programme Bons légumes de CCAC qui, par l'entremise de différentes formes d'aides financières, vise à rendre les fruits et les légumes frais plus abordables pour les personnes à faible revenu afin d'améliorer leur santé et leur sécurité alimentaire.

CCAC a piloté le programme Bons légumes en Ontario de 2018 à 2021. Entre-temps, soit en 2019, il a été transformé en un programme pancanadien de cinq ans dans le but de mettre sur pied de nouveaux marchés à but non lucratif, et de prescrire des subsides Bons légumes pour améliorer la santé des gens. La première cohorte, qui comptait 14 partenaires, a entrepris le programme entre septembre 2020 et avril 2021 (le début du programme a été reporté en raison de la COVID-19). D'après les témoignages recueillis auprès d'un échantillon de participant-e-s à ce programme, les bénéfices que leur a apportés ce dernier sont indéniables, comme le montrent les indicateurs suivants :

- **Prix** : 85,3 % des participant-e-s questionnés ont indiqué que les prix des fruits et des légumes étaient meilleurs que dans les autres endroits où ils font normalement leur épicerie.
- **Degré d'aise** : 95,0 % des participant-e-s questionnés ont dit se sentir à l'aise au marché, et 96,6 % d'entre eux étaient à l'aise avec l'utilisation des subsides Bons légumes.

- **Sécurité alimentaire du ménage** : 58,0 % des participant-e-s questionnés ont montré une amélioration de leur degré sécurité alimentaire selon l'échelle à six paliers utilisée pour mesurer ce paramètre.
- **Consommation de fruits et de légumes** : 91,7 % des participant-e-s questionnés ont indiqué manger plus de fruits et de légumes frais depuis qu'ils fréquentent le marché.
- **Consommation d'aliments transformés** : 70,6 % des participant-e-s questionnés ont indiqué manger moins d'aliments transformés depuis qu'ils fréquentent le marché.
- **Santé physique** : 94,5 % des participant-e-s questionnés ont indiqué que le programme les avait aidés à mieux gérer leurs problèmes de santé à long terme.
- **Boucler son budget** : 95,1 % d'entre eux ont indiqué que le programme de prescriptions Bons légumes les avait aidés à boucler leur budget mensuel.

DEUXIÈME RONDE DE SUBVENTIONS POUR LES PARTENAIRES

La ronde de subventions 2022 s'adressant aux partenaires Bons légumes **vise à soutenir 15 organisations communautaires et sanitaires à travers le Canada** afin qu'elles mettent sur pied de nouveaux marchés de fruits et légumes à but non lucratif, et offrent de manière ciblée des subsides aux participant-e-s pour les aider à acheter des fruits et des légumes frais dans les marchés communautaires.

Les organisations dont la demande a été retenue travailleront avec CCAC et ses partenaires d'évaluation externes afin de recueillir de l'information quant à l'incidence du programme sur la santé et le bien-être de leurs participant-e-s dans le but d'appuyer l'élaboration de pratiques d'excellence en matière de prestation de programme. Les données et les informations collectées alimenteront également le travail que nous menons avec diverses parties prenantes publiques et privées pour trouver un moyen de soutenir et d'étendre cette approche visant à gérer les maladies liées à l'alimentation et à éliminer les obstacles nuisant à l'accès aux aliments nutritifs.

VOLETS DE FINANCEMENT

Volet 1 — Nouveau marché et prescriptions Bons légumes (subsides pour l'achat de fruits et de légumes)

Nombre de subventions offertes : 10

Montant de chaque subvention : 70 000 \$ (35 000 \$/ans × 2 ans)

Durée du financement : 24 mois (d'avril 2022 à mars 2024)

Volet 2 — Prescriptions Bons légumes (subsidés pour l'achat de fruits et de légumes)

Nombre de subventions offertes : 5

Montant de chaque subvention : 20 000 \$ (10 000 \$/ans × 2 ans)

Terme: 24 mois (Avril 2022 - Mars 2024)

VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ

Veillez utiliser la liste de vérification ci-dessous afin de déterminer si votre organisation est admissible aux subventions Bons légumes. Nous tenons à nous assurer que les organisations qui posent leur candidature comprennent bien les critères d'admissibilité avant de remplir le formulaire de demande. Si vous avez des questions à propos de l'admissibilité de votre organisation, veuillez écrire à CCAC à marketgreens@cfccanada.ca.

- Notre organisation n'a jamais été partenaire dans le cadre du programme Bons légumes.
 - Notre organisation est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, ou un [donataire reconnu](#) au Canada.
- Notre organisation est bien établie, et fonctionne depuis au moins trois ans.
- Notre organisation s'engage à mettre en œuvre le programme conformément aux lignes directrices mentionnées ci-dessous, et à procéder au suivi et à l'évaluation de ses activités (tous les détails sont fournis dans la section « Paramètres » ci-dessous) :
 - Exploiter ou envisager d'exploiter un marché de fruits et de légumes ouvert toute l'année;
 - Recruter et soutenir, DURANT CHAQUE ANNÉE COUVERTE PAR LA SUBVENTION, au moins 40 participant-e-s au programme de prescriptions Bons légumes.
 - Promouvoir la nutrition et le bien-être, et aménager un espace où les gens peuvent tisser des liens sociaux.
- Notre organisation s'engage à collaborer étroitement et à communiquer activement avec CCAC, les partenaires d'évaluation, et les autres organisations bénéficiaires de subventions.
- Notre organisation accepte de transmettre aux autres organisations bénéficiaires, aux Organisations pour la bonne nourriture et aux centres communautaires d'alimentation les connaissances acquises dans le cadre de ce programme*.

** Cela peut se faire en participant à des échanges de connaissances avec les autres organisations bénéficiaires, ou en diffusant des récits, des citations, des photos et d'autres médias lorsque cela est pertinent, auquel cas il faut inclure l'autorisation donnée par leurs autrices et auteurs dans les documents de communications et les autres ressources.*

DATES ET ÉCHÉANCES IMPORTANTES

Voici les dates importantes à retenir pour cette ronde de subventions :

Activités	Dates
Ouverture de l'appel de candidatures	8 novembre 2021
Fermeture de l'appel de candidatures	21 janvier 2022
Annonce des bénéficiaires de subventions	Février 2022
Finalisation des ententes de financement	Mars 2022
Séances d'orientation pour les partenaires	Avril-mai 2022
Fin de la période couverte par les subventions	Mars 2024

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS

Les organisations dont la demande a été retenue en seront informées, et recevront ensuite une entente de partenariat de subvention avec CCAC qu'elles devront signer. La subvention sera versée en deux paiements par année, le premier étant versé une fois l'entente de partenariat signée, à la condition que les livrables soient en voie d'être réalisés.

Le montant de l'aide financière offerte par CCAC est notamment déterminé en fonction des besoins et des capacités des organisations bénéficiaires, mais celles-ci devront régulièrement se soumettre à des vérifications et prendre part à des séances d'orientation et de formation. Les organisations partenaires auront la possibilité d'entrer en contact avec les organisations bénéficiaires de subventions, et d'apprendre de l'expérience des précédents partenaires Bons légumes.

CCAC fournira aux organisations bénéficiaires des ressources se rapportant aux meilleures pratiques et des modèles de documents personnalisables pour toutes les activités du programme de subventions (ex. : feuilles de planification, descriptions de postes, activités faisant la promotion de la santé, modèles de documents pour les communications et le recrutement). CCAC fournira également **tous** les outils nécessaires pour au suivi et à l'évaluation.

CARACTÉRISTIQUES RECHERCHÉES CHEZ LES PARTENAIRES BONS LÉGUMES

Marchés à but non lucratif

Ce programme de subventions vise à soutenir la poursuite des activités des marchés déjà sur pied, de même que la mise sur pied de nouveaux marchés. Les marchés qui vendent des fruits et des légumes frais au prix coûtant permettent de bonifier, tout en respectant la dignité des gens, l'offre en aliments nutritifs dans les communautés où il n'est pas facile d'accéder à des aliments frais. Ce sont également des espaces communautaires vivants qui attirent les gens, leur donnent l'occasion de vivre des expériences contribuant à leur éducation alimentaire et de tisser des liens sociaux, et peuvent ainsi devenir des éléments importants de leur routine hebdomadaire.

Les marchés de produits abordables peuvent revêtir diverses formes et tailles. Dans le cadre de ce programme, nous recherchons des partenaires qui tiennent ou prévoient de tenir des marchés de produits abordables qui répondent aux critères de CCAC, soit d'avoir une forte incidence sur le plan communautaire, et de demeurer financièrement viables par l'application d'un modèle de recouvrement des coûts¹. Les organisations qui posent leur candidature à ce volet doivent considérer les caractéristiques suivantes comme essentielles pour la mise sur pied de leurs marchés à but non lucratif :

- L'organisation doit être basée dans une communauté qui **démontre le besoin** et l'intérêt d'améliorer l'accès aux fruits et aux légumes frais.
- L'organisation possède un **endroit** pour installer le marché qui est :
 - accessible et adapté à la clientèle cible;
 - accueillant et respecte la dignité des gens;
 - suffisant vaste pour présenter une bonne variété de fruits et de légumes et permettre aux client-e-s de s'y déplacer aisément;
 - à l'abri du froid et des intempéries (c.-à-d. espace intérieur disponible).
- Le marché doit être ouvert au moins une fois par semaine durant toute l'année, ses heures d'ouverture ayant été établies en fonction de la disponibilité de la clientèle cible.
- L'organisation a trouvé ou sélectionné des **sources d'approvisionnement** qui pourront lui fournir une quantité et une variété suffisantes de fruits et de légumes de bonne qualité qu'elle vendra au marché à des prix abordables (au prix coûtant, par ex.).

¹ Veuillez vous référer au [manuel de démarrage de marchés abordables](#) préparé par CCAC afin d'obtenir plus de détails sur des méthodes éprouvées pour mettre sur pied et exploiter des marchés vendant des fruits et des légumes abordables.

- Le marché doit avoir un plan viable pour le **recrutement d'employé-e-s et de bénévoles**. Les bénévoles doivent être formés afin de pouvoir exécuter la majeure partie des tâches au marché (ex. : placer les produits, s'occuper de la caisse, défaire le march).
- L'organisation doit être dotée de plans permettant de couvrir ou d'absorber les coûts des **produits invendus** (ex. : en les vendant à d'autres programmes offerts par l'organisation ou par d'autres organisations).
- **Offrent d'activités visant la promotion de la santé et l'engagement social** sur le site de leur marché dans le cadre du programme. (Annexe C)

Prescription de subsides Bons légumes

Il est difficile pour les gens, et plus particulièrement ceux qui affrontent des obstacles financiers, de modifier leurs habitudes en matière d'achats et d'alimentation, même à l'aide de marchés accueillants offrant de bas prix. Voilà la raison d'être des prescriptions Bons légumes : offrir une aide financière supplémentaire pour améliorer l'accès aux aliments frais et nutritifs.

Les personnes à faible revenu ayant des problèmes de santé liés à l'alimentation et qui désirent participer au programme de subventions Bons légumes doivent, sous les recommandations d'un-e prestataire de soins de santé local-e ou à leur propre initiative, passer un test d'admissibilité. Nous sommes à la recherche de partenaires qui **entretiennent déjà** des relations avec des prestataires de soins de santé, ou qui sont dotés d'un solide système interne permettant de recommander des participant-e-s pour le programme. Les organisations qui posent leur candidature à ce volet doivent considérer les caractéristiques suivantes comme essentielles pour la prescription de subsides Bons légumes :

- Posséder un plan viable pour le **recrutement d'employé-e-s et de bénévoles** attirés à la prestation du programme de prescriptions Bons légumes et aux tâches d'évaluation (ex. : gestion du temps, division du travail entre le marché et la prescription de subsides).
- Avoir établi un **partenariat avec des prestataires de soins de santé externes²** qui sont en mesure de recommander des participant-e-s, ou avoir mis en place un **système interne de recommandation et d'inscription**.

² Les prestataires de soins de santé externes admissibles à titre de partenaires pour la recommandation de participant-e-s comprennent : les médecins, les diététicien-ne-s, les infirmières et infirmiers praticiens, les pharmaciens-ne-s, les travailleuses et travailleurs sociaux, et les personnes chargées de la coordination d'autres programmes visant l'accès aux aliments.

- **Soutenir et suivre 40 participant-e-s par année** (total de 80 participant-e-s pour les deux années) pendant les 20 semaines qu'ils passeront dans le programme.
- **S'assurer que les participant-e-s répondent aux critères d'admissibilité³** :
 - Être à faible revenu ou souffrir d'insécurité alimentaire;
 - Souffrir d'un problème cardiométabolique (ex. : pression sanguine élevée, hyperlipidémie, taux anormal de cholestérol, glycémie élevée, insulino-résistance, maladie cardiovasculaire);
 - Ne pas être inscrit-e à un autre programme semblable prescrivant des subsides pour l'achat d'aliments (cela ne comprend pas les banques alimentaires, les paniers d'aliments, ou les programmes de repas);
 - *Ne pas faire régulièrement ses achats dans l'un des marchés existants.*
- **Utiliser une méthode de calcul uniforme pour déterminer le montant des subsides** qui seront prescrits chaque semaine aux participant-e-s pendant 15 semaines, ce montant étant basé sur la taille du ménage de chaque participant-e (10 \$ à 25 \$). *En concertation avec CCAC, le montant du subside alloué chaque semaine pourra être ajusté afin de refléter les différences dans les prix des aliments à travers le pays.*

Taille du ménage	Montant du subside hebdomadaire	Nombre de semaines couvertes	Valeur totale*	Période allouée pour utiliser les subsides
Une personne	10 \$	15	150 \$	20 semaines à partir de la première journée d'ouverture du marché à la suite de l'inscription au programme
Deux personnes	12 \$	15	180 \$	
Trois personnes	15 \$	15	225 \$	
Quatre personnes	20 \$	15	300 \$	
Cinq personnes et plus	25 \$	15	375 \$	

Aspects à considérer pour augmenter les chances de votre organisation de voir sa demande acceptée et de rendre le programme réalisable :

³ Bien qu'il ne fasse aucun doute que plusieurs personnes bénéficieraient d'une aide financière pour se procurer des fruits et des légumes frais, le **programme de subsides prescrits Bons légumes s'adresse exclusivement aux personnes qui sont les plus vulnérables aux maladies liées à l'alimentation, et qui ont de meilleures chances de tirer parti de ce programme.** Les membres des communautés qui ne sont pas admissibles à ce volet pourront néanmoins se prévaloir des services du marché communautaire, ou être dirigés vers d'autres programmes qui répondent mieux à leurs besoins.

- Lorsque cela est possible, il est fortement recommandé de séparer les responsabilités se rattachant, d'une part, à la mise sur pied et l'exploitation du marché et, d'autre part, au programme de prescriptions Bons légumes. Cela devrait être le cas au moins durant la première année du programme.
- Il est suggéré de vous doter d'un système de paiement informatisé afin d'effectuer le suivi des achats au marché et de l'utilisation des subsides prescrits Bons légumes. CCAC pourra vous aider à choisir un système de paiement.
- Envisagez la possibilité de créer un statut de membre pour faciliter le suivi de l'utilisation des subsides prescrits Bons légumes, et favoriser le développement de relations avec les client-e-s du marché lorsqu'ils passent à la caisse.
- Expliquez de quelle manière vous comptez tirer parti de partenariats ou de programmes existants pour atteindre votre public cible.
- Faites en sorte que les activités visant à inculquer de saines habitudes alimentaires demeurent simples en combinant le marché aux programmes existants, en tirant parti des capacités de partenaires locaux (ex. : demander à un-e diététicien-ne d'animer une activité sur la nutrition une fois par mois), et en les adaptant aux besoins et aux champs d'intérêts des membres de votre communauté.

SUIVI ET ÉVALUATION

L'évaluation est une composante essentielle du programme Bons légumes, particulièrement à ce stade de notre travail où nous documentons les bonnes pratiques de mise en œuvre du programme et cherchons à attirer des bailleuses et bailleurs de fonds ainsi que des partisan-e-s potentiels en leur présentant les résultats de cette évaluation. Les bénéficiaires de subventions Bons légumes contribueront à l'évaluation du programme. Pour ce faire, ils bénéficieront du soutien, de la formation et des outils offerts par des consultant-e-s en évaluation de Good Roots Consulting et de Terrapin Social Finance. Pour les besoins de l'évaluation, les bénéficiaires devront :

Les organisations bénéficiaires d'une subvention seront responsables des activités d'évaluation suivantes :

- Séances de formation en ligne sur l'évaluation;
- **Assurer le suivi hebdomadaire du fonctionnement du marché**, ce qui inclut :
 - Le nombre de transactions réalisées;
 - Le nombre de subsides prescrits Bons légumes utilisés par chaque participant-e.
- Donner un coup de main pour faire passer trois questionnaires à un minimum de 40 participant-e-s au programme de subsides prescrits Bons légumes **par année : au début et à la fin du programme, puis quelques mois après la fin de celui-ci** (au total, 80 participant-e-s uniques doivent répondre à ces questionnaires; les ménages ne peuvent pas se réinscrire).

- Faire passer un **bref sondage annuel sur le marché** à un minimum de 25 client-e-s.
- Verser un « dédommagement financier » aux participant-e-s qui remplissent le questionnaire à la fin du programme et le questionnaire de suivi (le montant d'argent pour ces dédommagements sera versé aux organisations partenaires par CCAC).
- Participer aux séances de réflexion sur le programme.

Un résumé des résultats d'évaluation propres à chaque organisation leur sera transmis individuellement; ces organisations pourront s'en servir pour communiquer avec les parties prenantes et déposer des demandes en vue d'obtenir du financement supplémentaire. Les évaluatrices et évaluateurs transmettront également un résumé des résultats d'ensemble aux partenaires de subvention sur une base annuelle.

BUDGET ET DÉPENSES

Référez-vous à l'Annexe B pour un exemple de budget. **Les organisations dont la demande sera retenue devront soumettre un budget en mars 2022.** Nous vous recommandons d'éviter de reproduire les informations retrouvées dans l'exemple de budget

Volet 1 : Les organisations bénéficiaires d'une subvention destinée aux **nouveaux marchés et aux prescriptions Bons légumes** recevront un montant total de 70 000 \$ sur deux ans⁴. Ce montant doit être utilisé de la manière suivante :

- Environ 50 000 \$ pour couvrir les coûts de démarrage et d'exploitation du marché au cours des deux années couvertes par la subvention, de même que le travail d'évaluation.
- Environ 20 000 \$⁵ destinés à être versés sous forme de subsides Bons légumes à un total de 80 participant-e-s au cours des deux années couvertes par la subvention.
 - NOTE : L'organisation partenaire doit consacrer suffisamment de fonds pour couvrir les coûts des subsides prescrits Bons légumes remis à tous les participant-e-s, ces coûts variant en fonction de la taille de leur ménage. L'argent destiné à ce poste qui n'a pas été dépensé peut être réalloué à d'autres usages, pourvu qu'ils soient admissibles.

Volet 2 : Les organisations bénéficiaires d'une subvention destinée aux **prescriptions Bons légumes** recevront un total de 20 000 \$ sur deux ans.

- Jusqu'à 20 000 \$ peuvent servir à couvrir les coûts des subsides qui seront remis à un total de 80 participant-e-s au cours des deux années couvertes par la subvention.
- Jusqu'à 25 % des fonds peuvent servir à couvrir les coûts de fonctionnement du programme, mais la priorité doit être accordée à la cible de 80 participant-e-s.

⁴ Ce montant exclut les dédommagements versés aux personnes qui participent à l'évaluation; ceux-ci seront entièrement couverts par CCAC.

⁵ Ce montant exclut les dédommagements versés aux personnes qui participent à l'évaluation; ceux-ci seront entièrement couverts par CCAC.

- NOTE : L'organisation partenaire doit consacrer suffisamment de fonds pour couvrir les coûts des subsides prescrits Bons légumes remis à tous les participant-e-s, ces coûts variant en fonction de la taille des ménages participants. L'argent destiné à ce poste qui n'a pas été dépensé peut être réalloué à d'autres usages, pourvu qu'ils soient admissibles.

Toutes les organisations bénéficiaires recevront des **fonds supplémentaires** afin de couvrir les dépenses suivantes :

- Les dédommagements offerts aux participant-e-s qui répondent aux questionnaires.
- Les frais de déplacement pour assister à la rencontre en personne qui aura lieu après l'Année 1. Si cette rencontre doit avoir lieu virtuellement, CCAC fournira à ses partenaires une liste des dépenses admissibles.

Les organisations qui posent leur candidature devront vérifier si elles sont en mesure, avec l'appui des fonds qui leur seront alloués, d'investir le temps et les ressources nécessaires pour mener à terme les activités prévues dans le cadre du programme, *y compris celles destinées à l'évaluation*. Il est recommandé de faire appel à des rétributions non financières ou à d'autres sources de financement pour couvrir une certaine partie du salaire des employé-e-s pour leur travail de planification, de recrutement, d'inscription et d'évaluation.

Cette dernière recommandation s'applique particulièrement aux organisations bénéficiaires de fonds en provenance du Volet 2 (prescription de subsides Bons légumes à partir de marchés existants), car elles doivent limiter à 20 % la fraction de leur subvention destinée à couvrir les coûts de fonctionnement.

COMMENT POSER VOTRE CANDIDATURE

Afin de poser la candidature de votre organisation au programme de subventions Bons légumes, veuillez remplir et soumettre une demande accompagnée d'un budget d'ici le **vendredi 21 janvier à 23 h 59 (HNP)**.

Veuillez suivre les étapes suivantes afin de soumettre votre demande :

1. Créez un compte d'utilisatrice ou d'utilisateur sur le **portail de subventions** de CCAC (<https://cfccanada.smapply.ca/>), ou connectez-vous à un compte existant. *Note : Le portail de subventions est une plateforme distincte du portail des partenaires de CCAC.*
2. Remplissez la demande et le budget en ligne. Vous avez la possibilité de sauvegarder votre travail en cours et de retourner à votre demande en tout temps. N'oubliez pas de **SOUMETTRE** votre demande lorsque celle-ci est prête.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Annexe A : Calendrier du Programme
- Annexe B : Exemple du Budget pour le Programme Bons légumes

- Annexe C : Exemple d’activités visant la promotion de la santé et l’engagement social
- Annexe D : Dépenses admises

Veillez consulter et vous référer aux documents suivants de CCAC pour remplir votre demande :

- [Manuel sur les marchés de produits abordables](#)
- [Document d’information sur les programmes d’incitation à l’achat de fruits et de légumes \(en anglais seulement\)](#)
- [Les principes de la bonne nourriture avec exemples](#)

COORDONNÉES

Nous recommandons fortement aux organisations qui désirent soumettre une demande de communiquer avec l’équipe de CCAC afin de discuter de leur intérêt pour ce programme de subventions. Nos employé-e-s peuvent vous donner des conseils et des instructions afin d’augmenter vos chances de succès. Veuillez communiquer avec :

Responsable de projets spéciaux — Bons légumes

Centres communautaires d’alimentation du Canada
marketgreens@cfccanada.ca

ANNEXE A : CALENDRIER DU PROGRAMME

Le calendrier ci-dessous résume les principales étapes du programme Bons légumes. À moins d’avis contraire, tous les bénéficiaires/partenaires de mise en œuvre doivent se soumettre à ces étapes.

Étape	Date prévue
Année 1 (comprend quatre rapports trimestriels)	
Signature des ententes de financement	Mars 2022
Séances d’orientation	Avril à juin 2022
Planification des principales activités prévues au programme, incluant leur budget	Avril à mai 2022
Ouverture des nouveaux marchés de fruits et de légumes (le cas échéant), lancement des nouvelles activités du marché, et début du suivi des données	Juin à août 2022
Recrutement, sélection et inscription de participant-e-s au programme de prescriptions Bons légumes, incluant la passation du questionnaire d’admission	Septembre à décembre 2022

Suivi de l'utilisation des subsides prescrits Bons légumes	Septembre 2022 à mars 2023
Passation du questionnaire aux client-e-s du marché	Septembre 2022
Passation du questionnaire en cours de programme aux personnes qui participent au volet de prescription de subsides Bons légumes	Novembre 2022 à mars 2023
Commentaires des partenaires et orientations pour l'Année 2 (rencontre)	Avril 2023
Passation du questionnaire subséquent au programme aux personnes ayant participé à la première année du volet de prescription de subsides Bons légumes (avec évaluatrices et évaluateurs externes)	Mai à juin 2023
Année 2 (comprend un rapport de mi-année et un rapport final)	
Recrutement, sélection et inscription de participant-e-s au programme de prescriptions Bons légumes, incluant la passation du questionnaire d'admission	Mai à juillet 2023
Suivi de l'utilisation des subsides prescrits Bons légumes	Mai à novembre 2023
Passation du questionnaire aux client-e-s du marché	Septembre 2023
Passation du questionnaire en cours de programme aux personnes qui participent au volet de prescriptions Bons légumes	Septembre à novembre 2023
Passation du questionnaire subséquent au programme aux personnes ayant participé à la deuxième année du volet de prescriptions Bons légumes (avec évaluatrices et évaluateurs externes)	Avril à mai 2024
Date limite pour déposer le rapport final	Mai 2024

ANNEXE B : EXEMPLE DE BUDGET POUR LE PROGRAMME BONS LÉGUMES

Vous trouverez ci-dessous un **exemple** montrant de quelle manière les fonds alloués peuvent être ventilés pour que le programme et la subvention donnent les résultats escomptés. Toutes les organisations qui présentent une demande doivent remplir un budget indiquant de quelle manière les ressources existantes seront attribuées et, le cas échéant, les contributions en nature ou les autres sources de financement. Les budgets reproduisant les informations retrouvées dans l'exemple ci-dessous ne sont pas acceptés.

Poste budgétaire et description VOLET 1	Année 1	Année 2	Total
Coûts de fonctionnement			

Coordination du programme (ex. : 24 \$/h × 12 h/sem. × 50 sem./ann.)	13 000 \$	13 000 \$	26 000 \$
Matériel et équipement pour le marché : - Installation : tables, paniers, affiches, nappes, étagères, étals pour fruits et légumes, paniers pour achats, etc. - Transactions : système de PVD (tablette électronique, Square ^{MD} , caisse, calculatrice) - Suppléments : chaises, glacières, bacs d'entreposage - Traduction des documents (CCAC fournira du matériel en français et en anglais)	4 000 \$	2 500 \$	6 500 \$
Activités du marché : - Salaires/frais pour l'animation - Frais d'impression pour les recettes et les prospectus - Ingrédients pour les démonstrations culinaires et les dégustations	3 000 \$	4 000 \$	7 000 \$
Produits <u>invendus</u> (transformés ou utilisés par d'autres programmes afin d'éviter leur perte)	2 000 \$	0\$	2 000 \$
Fruits et légumes, incluant la livraison	3 000 \$	5 500 \$	8 500 \$
Coûts totaux de fonctionnement	25 000 \$	25 000 \$	50 000 \$
Prescription de subsides Bons légumes			
Subsides prescrits Bons légumes - 10-25 \$ ⁶ par participant-e par semaine pendant 15 semaines pour l'achat de fruits et de légumes au marché sur une période de 20 semaines Note : Suffisamment d'argent doit être alloué à ce poste afin de couvrir les subsides des 40 participant-e-s admis par année. Note : L'argent inutilisé qui était initialement destiné aux subsides peut servir à couvrir les coûts de fonctionnement. Dans le cadre du Volet 2, les coûts de fonctionnement ne doivent pas représenter plus de 25 % du budget annuel.	10 000 \$	10 000 \$	20 000 \$
Coûts totaux pour la prescription de subsides Bons légumes	10 000 \$	10 000 \$	20 000 \$
TOTAL (coûts totaux de fonctionnement + coûts totaux pour la prescription de subsides)	35 000 \$	35 000 \$	70 000 \$

⁶ Rappel : Ce montant est déterminé en fonction de la taille du ménage de chaque participant-e.

ANNEXE C: EXEMPLES D'ACTIVITÉS VISANT LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET L'ENGAGEMENT SOCIAL

Offrir des fruits et des légumes à bas prix ne suffit généralement pas à attirer les gens et à les amener à changer leurs habitudes alimentaires. Des études ont montré qu'il est essentiel de jumeler cette offre à des activités visant à éduquer les gens ou à promouvoir la santé afin que de tels programmes incitatifs à vocation alimentaire mènent à des changements d'habitudes durables. Tous les bénéficiaires de subventions devront ainsi offrir des activités sur le site de leur marché dans le cadre du programme.

Voici quelques exemples d'activités offertes par le projet pilote Bons légumes et d'autres programmes semblables ayant remporté un certain succès auprès des participant-e-s :

Activités promouvant la santé	Activités d'engagement social
Distribution de fiches recettes et de prospectus	Cafés improvisés offrant des places assises et servant des collations santé et des boissons chaudes
Dégustations et échantillons de nourriture	Service de garde d'enfants et aires de jeux
Postes pour couper les fruits et les légumes et en faire des spirales	Contes (en partenariat avec une bibliothèque)
Vélo-mélangeur pour fabriquer des smoothies	Musique sur place
Démonstrations culinaires interactives	Activités saisonnières (ex. : échange de semences, décoration de citrouilles)
Préparation de pizzas végétariennes	Profils des prestataires de services locaux et programmes complémentaires
Ateliers sur la nutrition	
Pots remplis d'ingrédients pour faire des soupes	

ANNEXE D : DÉPENSES ADMISES

La liste des dépenses admissibles et inadmissibles présentée ci-dessous se base sur les besoins des bénéficiaires de subventions. Toutes les dépenses doivent être directement reliées aux activités du projet.

Cette annexe concerne uniquement les organisations qui demandent une *subvention pour nouveau marché et programme incitatif*. La totalité de la *subvention pour programme incitatif d'achat de fruits et*

de légumes est destinée aux mesures incitatives financières (c.-à-d. fruits et légumes achetés à l'aide de ces mesures).

Dépenses admises	Dépenses non admises
<p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salaires et traitements du personnel du projet • Contribution de l'employeur aux régimes collectifs d'avantages sociaux pour employé-e-s obligatoires et supplémentaires (assurance dentaire et médicale, rentes, REER), jusqu'à 20 % du salaire de chaque employé-e (doit être offert à tous les employé-e-s) • Frais de sous-traitance (formation, consultation, conseils nutritionnels, traduction) 	<p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avantages sociaux excédant le plafond de 20 % ou qui ne sont pas inclus dans le plan collectif • Rémunération au rendement (primes) • Indemnités pour cessation d'emploi • Congé de maternité (y compris les bonifications) • Compensation pour absence prolongée
<p>Déplacement et hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses liées au projet (déplacements à l'aide d'un véhicule personnel, transport aérien, billets de train ou de transport en commun, frais de repas et d'hébergement) <p>Note : les frais de déplacement ne doivent pas excéder les limites prévues par la Directive sur les voyages du Conseil national mixte.</p>	<p>Déplacement et hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de déplacement et d'hébergement qui excèdent les limites prévues par la Directive sur les voyages du Conseil national mixte.
<p>Matériel, fournitures et équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impression, envois postaux • Équipement pour le marché (système de paiement, tablette, paniers, étagères, etc.) 	<p>Matériel, fournitures et équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de location pour des équipements dont le bénéficiaire est propriétaire
<p>Locations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de location associés au marché ou aux formations et aux rencontres qui y sont liées 	<p>Locations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de location d'équipements ou d'espaces dont le bénéficiaire est propriétaire, ou qui ont été offerts au bénéficiaire
<p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais bancaires associés • Formation du personnel et des bénévoles 	<p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses d'investissement (ex. : terrain, bâtiments, véhicules) • Services directs qui relèvent du gouvernement • Activités régulières de l'organisation (qui ne sont pas directement liées au projet) • Coûts indirects ou frais administratifs exprimés en pourcentages des activités courantes • Activités autonomes qui ne visent pas la clientèle cible